

Cette présentation a été effectuée le 3 décembre 2024, au cours de la journée « Accompagner les milieux éducatifs dans l'implantation de programmes de promotion de la santé mentale » dans le cadre des 27es Journées annuelles de santé publique.



L'effet levier des orientations ministérielles qui invitent les milieux éducatifs à mettre en œuvre des programmes de promotion de la santé mentale

Journées annuelles de santé publique

3 décembre 2024

Ministère de l'Éducation (Direction du soutien au milieu scolaire et aux partenaires de l'éducation)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (Direction du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale)

Ministère de l'Enseignement supérieur (Direction des affaires étudiantes et de la diversité)



Orientations du ministère de l'Éducation



PLAN DE PRÉSENTATION

01 CONTEXTE

02 LEVIERS

03 LES S.E.C

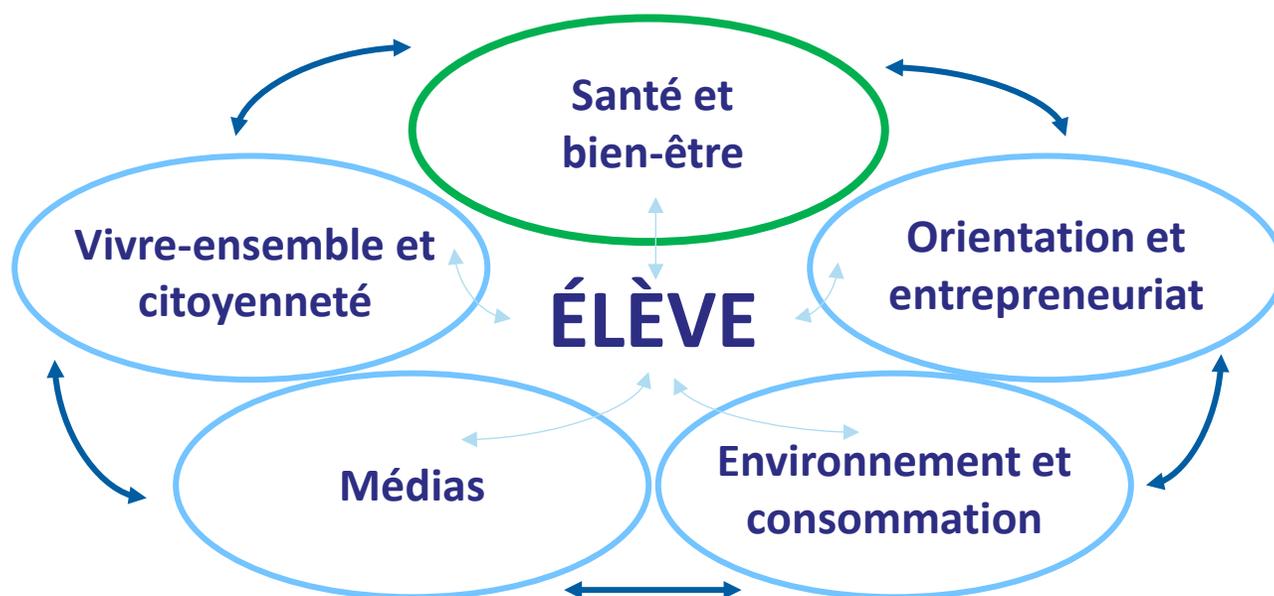
04 LE PPVI

05 CONCLUSION

06 QUESTIONS

Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)

Domaines généraux de formation



- Le domaine **Santé et bien-être** vise à amener l'élève à adopter une démarche réflexive dans le développement de **saines habitudes de vie** sur le plan de la **santé**, du **bien-être**, de la **sexualité** et de la **sécurité**, incluant la **santé mentale positive**.
- Le Ministère ne peut pas imposer des modalités d'intervention pédagogique, car selon l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique, cette responsabilité appartient aux enseignants : « L'enseignant, possédant une expertise essentielle en pédagogie, a notamment le droit de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié ». Ainsi, par leur autonomie professionnelle, **le personnel enseignant est libre de choisir le matériel pédagogique qu'il juge approprié pour son enseignement**.

Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation (*Entente de complémentarité des services*)

- vise à établir la complémentarité, la coordination et la continuité des services **entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.**
- S'applique **à tous les jeunes** de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, dans les réseaux scolaires publics et privés.
- Se vit aux niveaux **national, régional et local.**
- Retient **L'approche École en santé (AÉS)** comme démarche, visant à proposer une offre globale et concertée d'actions intégrées de promotion de la santé et de prévention. Le **réfèrent ÉKIP** s'inscrit dans la continuité des travaux menés en lien avec l'AÉS et est le résultat d'une démarche menée en partenariat par le MEQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national de santé publique du Québec.

- Les services éducatifs complémentaires (S.E.C)
- Le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 (PPVI)

Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles

pour améliorer le bien-être à l'école et assurer un environnement sain pour tous les élèves



Documenter

- Documenter les événements de violence et d'intimidation en milieu scolaire

Former

- Former le personnel scolaire
- Former les élèves sur l'adoption de compétences personnelles, sociales et émotionnelles

Sensibiliser

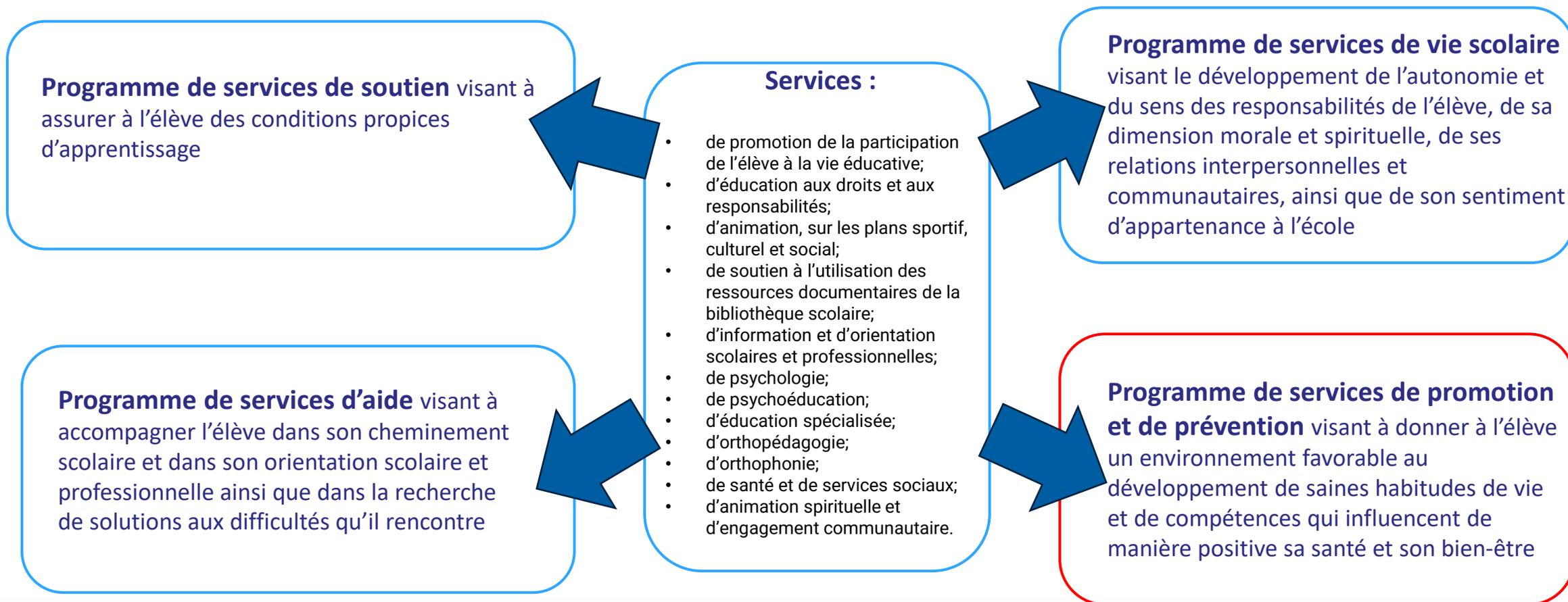
- Bonifier le [Programme de prévention de la délinquance](#) par le sport, les arts et la culture 2023-2026
- Bonifier la ligne [RENFORT](#)
- Campagne publicitaire de sensibilisation
- Mettre en place une semaine annuelle de prévention de la violence

Soutenir

- Déployer un modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence uniformisé pour le réseau scolaire
- Mettre en place un responsable de la coordination des actions liées à la prévention de la violence par centre de services scolaire ou par commission scolaire ainsi que dans le réseau privé
- Former et déployer des équipes d'intervention dans les établissements scolaires à risque élevé
- Exiger qu'un protocole d'urgence soit prévu en cas d'événements majeurs de nature violente

23-10001-4

Les services éducatifs complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.



Les services éducatifs complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

- Selon l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique, **il relève des centres de services scolaires et des commissions scolaires d'établir un programme pour chaque service éducatif complémentaire** et particulier visé par le Régime pédagogique.
- Il revient aux **centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés de choisir les activités ou des programmes de prévention** qu'ils souhaitent mettre en place.

Le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles a pour but de **favoriser le bien-être à l'école et de prévenir l'intimidation et la violence** sous toutes ses formes.

DOCUMENTER

Documenter les situations de violence afin de planifier les bonnes actions à mettre en œuvre selon les différents besoins et contextes.

FORMER

Former pour favoriser le sentiment de bien-être chez les élèves et le personnel scolaire, développer les compétences personnelles et sociales de chacun et prévenir la violence à l'école.

SENSIBILISER

Sensibiliser la population en matière de prévention de la violence et de bien-être à l'école.

4 AXES

SOUTENIR

Soutenir les milieux scolaires par un accompagnement soutenu et efficace en matière de prévention de la violence et de l'intimidation et de promotion de la santé mentale positive.

MESURE : FORMER LES ÉLÈVES

F
O
R
M
E
R

DESCRIPTION

Il est prévu que tous les élèves du primaire et du secondaire recevront l'enseignement de contenus obligatoires à l'école afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour développer des compétences personnelles et sociales.

POURQUOI

Pour développer la compétence « **Adoption de comportement prosociaux** » qui constitue la base des apprentissages essentiels en ce qui concerne la prévention de la violence et la promotion du bien-être.

OBJECTIFS

- Favoriser les comportements prosociaux tels que la capacité de bien interagir avec les autres et la résolution de conflits.
- Faire la promotion du bien-être et agir en prévention des situations de violence.
- Favoriser la mise en place de moyens efficaces et reconnus pour agir sur la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes d'âge scolaire.

RETOMBÉES

L'acquisition, chez les élèves, de connaissances visant l'adoption de comportement prosociaux favorisera un climat positif à l'école et une disposition favorable aux apprentissages et la réussite éducative.

MOYENS

Création de
fiches
détaillées
des
contenus

Création
du document
de
présentation
de la mesure

Prévu de
rendre
les contenus
obligatoires
pour 2025-
2026

- Plusieurs leviers sont présents dans les milieux scolaires pour mettre en œuvre des actions de promotion de la santé, notamment des programmes de promotion de la santé mentale
 - Les centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés sont responsables de choisir les activités ou des programmes de prévention
 - Le personnel enseignant est libre de choisir le matériel pédagogique qu'il juge approprié pour son enseignement
-
- Il est ainsi essentiel de se centrer sur les actions déjà en place, la **réalité** de l'école, de la classe et les élèves. Une approche **flexible** ciblant les **besoins prioritaires** augmentera potentiellement l'adhésion et favorisera ainsi la mise en œuvre d'actions intégrées en promotion de la santé en contexte scolaire.

Autres leviers visant le bien-être des élèves :

- **Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif** intitulée *Pour un virage santé à l'école*.
 - Celle-ci est en cours de révision et sa publication est prévue au courant de l'année scolaire 2024-2025;
- **Programme d'éducation physique et à la santé** du PFEQ;
- **Mesure budgétaire 15012 – Aide alimentaire** qui permet aux établissements d'offrir des déjeuners, des dîners ou des collations à celles et à ceux qui en ont besoin durant leur présence à l'école ou au service de garde;
- **Mesure budgétaire 15023 – À l'école, on bouge!**
- **Mesure budgétaire 15028 – Activités parascolaires au secondaire;**
- **Mesure budgétaire 15031 – Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation** pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant.
- **Mesure budgétaire 30340 – Accompagner et soutenir vers la réussite (réseau privé)**



06. QUESTIONS



MERCI!



Orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux

Projet Épanouir (promotion de la santé mentale en contexte scolaire)

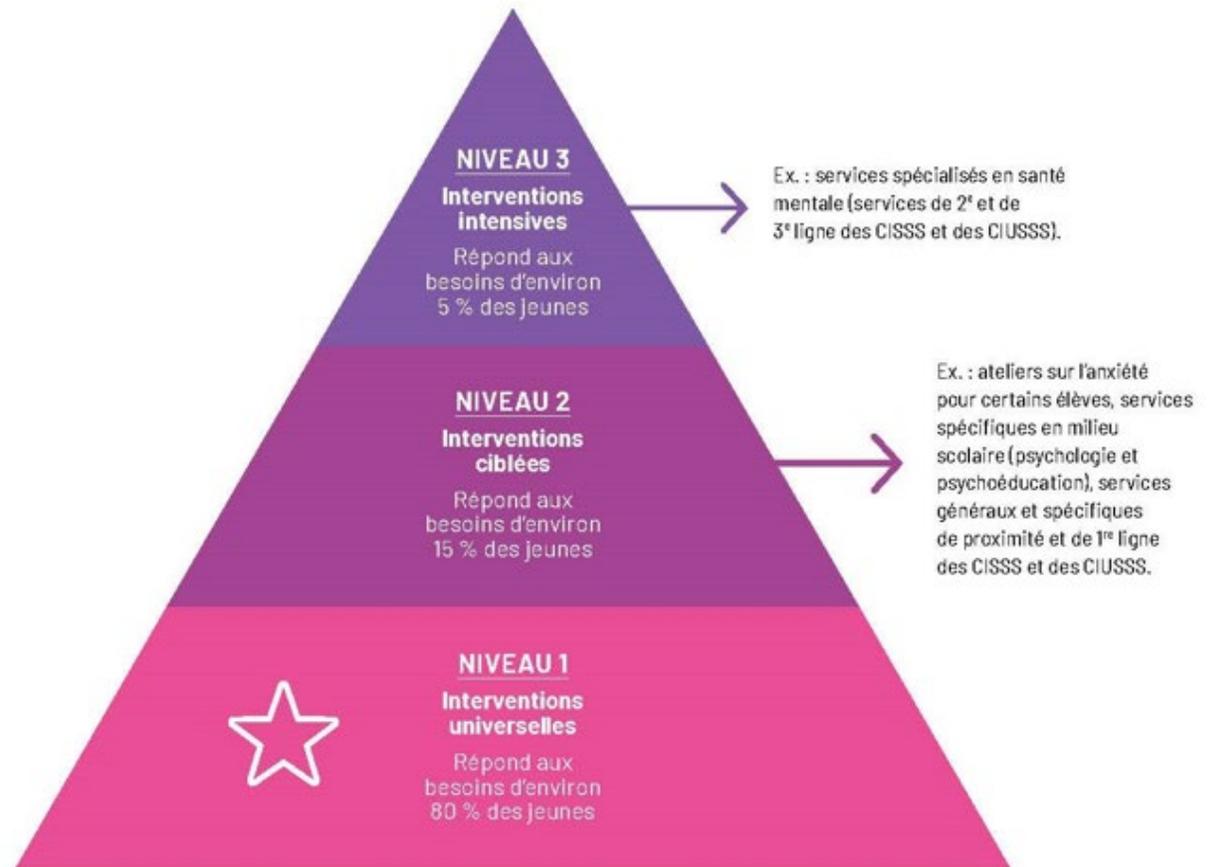


ENSEMBLE
POUR LA
SANTÉ
MENTALE
POSITIVE DES
JEUNES EN
MILIEU
SCOLAIRE

Pour consulter le cadre de référence, c'est [ici](#) :

Projet Épanouir- fondements et principes directeurs

- Mise en œuvre d'**actions universelles**, visant **l'ensemble des jeunes**, pour:
 - **développer les compétences personnelles et sociales** des jeunes, qui contribuent à favoriser leur santé mentale;
 - **créer des environnements favorables** au développement et au maintien d'une bonne santé mentale chez les jeunes (milieux scolaire, familial et communautaire).



Projet Épanouir- fondements et principes directeurs (suite)

- Déployé auprès des **établissements scolaires primaires et secondaires, publics et privés**, incluant les centres de formation professionnelle (CFP) et centres d'éducation des adultes (CÉA)
- S'articulant autour de l'**approche École en santé** et du **réfèrent ÉKIP**, qui sont sous la responsabilité conjointe du MSSS et du ministère de l'Éducation
- Reposant sur certains **principes directeurs**:
 - Le respect de l'autonomie des établissements scolaires;
 - La collaboration et la concertation entre tous les acteurs;
 - L'importance de construire à partir des actions porteuses existantes;
 - La complémentarité des actions de santé publique à l'intention des jeunes, dont le projet de prévention des dépendances en milieu scolaire.

Projet Épanouir- un financement de 25 M\$

- L'embauche de **ressources professionnelles dans les directions de santé publique** (DSPublique) des centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS):
 - Des agents de planification, de programmation et de recherche (APPR), dédiés à l'accompagnement des milieux primaires et secondaires, incluant les CEA et CFP, notamment par la collaboration avec les centres de services et commissions scolaires, répartis dans les 18 régions;
 - Des conseillers en promotion et prévention, dédiés à l'accompagnement et au soutien de proximité des écoles secondaires publiques et privées, incluant les CFP et CEA, répartis dans les 18 régions.
- La **formation des équipes-écoles, des ressources en santé publique et des organismes communautaires**, pour développer leurs connaissances et compétences en matière de promotion de la santé mentale et de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire (*responsabilité: DSPublique*)

Projet Épanouir- un financement de 25 M\$ (suite)

- Le **développement d'outils** concrets pour soutenir la mise en œuvre du projet (*responsabilité: MSSS*), par exemple:
 - Une formation sur la santé mentale positive, pour les professionnels en santé publique et leurs partenaires œuvrant en contexte scolaire (milieux scolaires et communautaires), disponible en décembre 2024-janvier 2025;
 - Une plateforme web [La santé mentale positive, ça se cultive](#) (Association pour la santé publique du Québec): un répertoire d'outils pour favoriser le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes et la création d'environnements favorables à leur santé mentale destiné aux acteurs œuvrant en contexte scolaire et aux parents;
 - Des outils destinés à l'ensemble des milieux scolaires du Québec, développés par les centres de services et commissions scolaires de Montréal, avec la collaboration de la DSPublique de Montréal.



Soutien au déploiement du programme Hors-Piste



Informations relatives au programme Hors-Piste

- Développé par le Centre RBC d'expertise universitaire en santé mentale de l'Université de Sherbrooke, il vise la **prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation**.
- Il comporte **différents volets**:
 - Exploration (Prévention universelle), qui s'adresse à tous les élèves ;
 - Expédition (Intervention précoce), qui s'adresse aux élèves en contexte de plus grande vulnérabilité et à leurs parents.
 - Expédition+ (Intervention spécifique), qui s'adresse aux adolescents en attente de services ou recevant des services psychosociaux du CI(U)SSS, présentant certaines difficultés à composer avec les situations anxiogènes, ainsi qu'à leurs parents.



Déploiement du programme par le CISSS de la Montérégie-Centre

- Le **CISSS de la Montérégie-Centre** a été mandaté par le **MSSS** pour déployer le programme HORS-PISTE à travers le Québec, auprès des établissements scolaires.
- Ce déploiement doit se réaliser en **cohérence** et en **complémentarité** avec l'ensemble des actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire, notamment le projet Épanouir.
- Les modalités de déploiement sont déterminées dans le **respect des aspects légaux qui encadrent le réseau de l'éducation**, en cohérence avec l'esprit de l'entente de complémentarité MSSS-MEQ ainsi que l'autonomie des établissements scolaires en matière d'organisation des services visant à favoriser le bien-être et la santé globale des élèves.

Promotion de la santé mentale en éducation supérieure

- Le MSSS soutient des **projets nationaux de promotion de la santé mentale dans les milieux d'enseignement supérieur**, et ce, en complémentarité avec les actions écoulant du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026, par exemple :
 - [Série de vidéos](#) sur les pratiques pédagogiques et santé mentale étudiante (Station SME de l'Initiative sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur [ISMÉ]);
 - [Série de webinaires](#) visant à sensibiliser les acteurs de l'enseignement supérieur aux réalités vécues par différentes populations étudiantes (Station SME de l'ISMÉ);
 - Conception d'un guide de pratiques prometteuses visant à stimuler les liens sociaux des personnes étudiantes en enseignement supérieur (Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur [OSMÉES]) (à paraître);
 - etc.



Merci!



Orientations du ministère de l'Enseignement supérieur

LE PLAN EN BREF

- Réalisé avec un comité consultatif
- Journées de consultation en janvier 2021
- Lancement en septembre 2021
- 4 axes – 20 mesures
- Mise en œuvre sur 5 ans

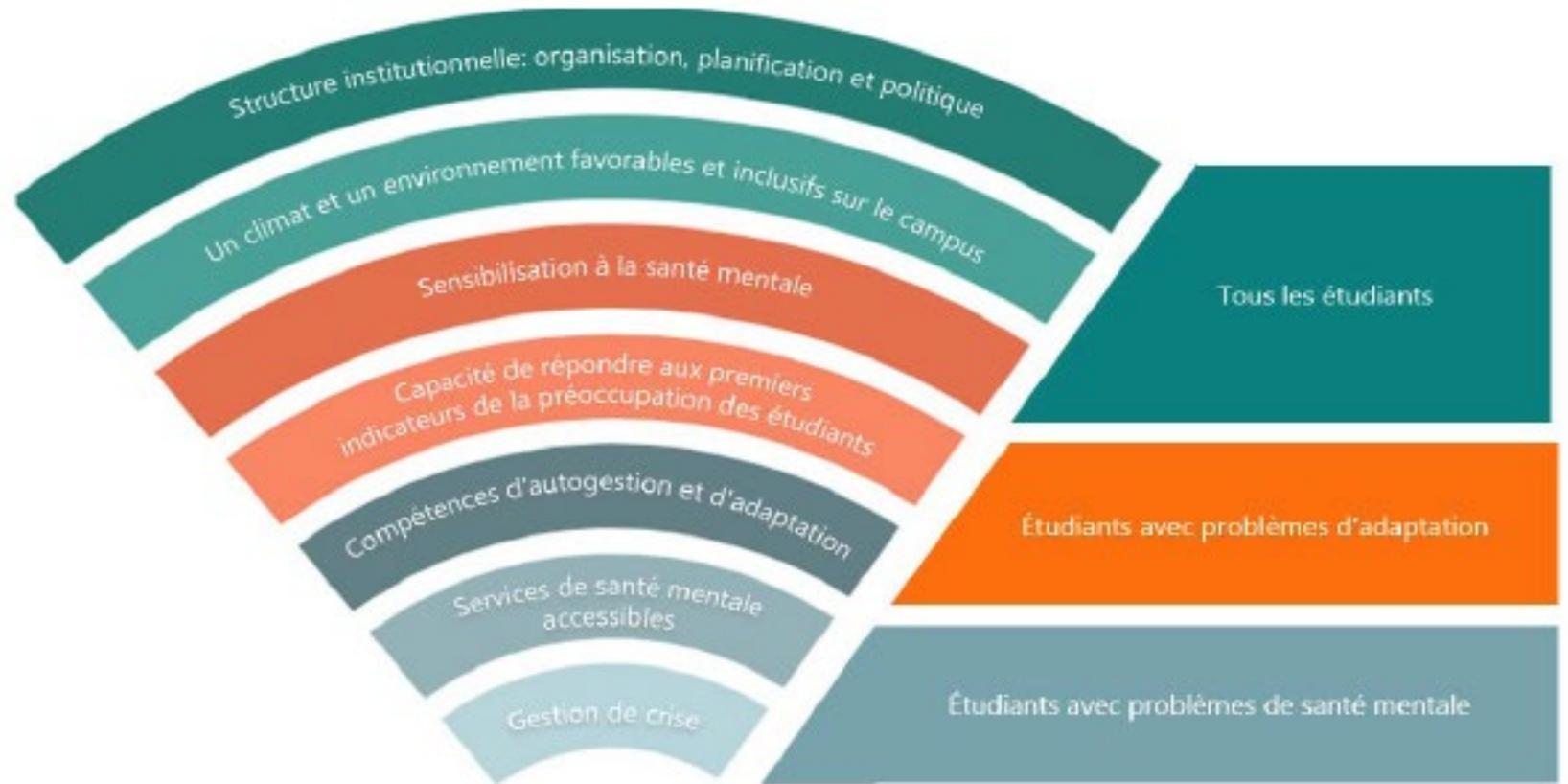
www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-sante-mentale-des-etudiants



Votre
gouvernement

Québec

Cadre pour la santé mentale des étudiants postsecondaires CACUSS/ASEUCC (2013)



Mesures ciblant les programmes de promotion de la santé mentale



MESURE 1.2 – Soutenir la recherche et la diffusion des connaissances portant sur la santé mentale des communautés étudiantes collégiales et universitaires

- Création de l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMÉES)

MESURE 1.3 – Favoriser le développement et l'adoption de pratiques en matière de santé mentale étudiante basées sur des données probantes

- Soutien à l'évaluation des programmes de prévention et d'intervention offerts à l'échelle locale, par l'entremise de l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur
- Diffusion des conditions d'implantation, de pérennisation et de mise à l'échelle des programmes de promotion, de prévention et d'intervention en santé mentale ayant déjà fait l'objet d'une évaluation scientifique validée par les pairs

Autres mesures visant la promotion de la santé mentale

Mesure 1.1 : Doter les réseaux de l'enseignement supérieur de balises communes en matière de santé mentale étudiante

- Publication d'un cadre de référence sur la santé mentale (janvier 2022).



Autres mesures visant la promotion de la santé mentale

MESURE 2.1: Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans l'adoption de politiques institutionnelles en matière de santé mentale étudiante

- Politique institutionnelle en matière de santé mentale



Autres mesures visant la promotion de la santé mentale

MESURE 2.3 : Soutenir l'adoption de pratiques institutionnelles et pédagogiques favorables à la diversité, à l'inclusion et à la bonne santé mentale étudiante

- Guide des pratiques d'enseignement et d'évaluation favorables à une bonne santé mentale

Autres mesures visant la promotion de la santé mentale

MESURE 2.4: Favoriser le développement des connaissances et des compétences en matière de santé mentale chez les membres de la communauté étudiante et le personnel des établissements d'enseignement supérieur

- Station SME



La station pour soutenir la
**SANTÉ MENTALE
ÉTUDIANTE**

stationSME.ca

Québec 





Effets des orientations ministérielles



Validité des programmes de promotion de la santé mentale

Développer, tester, évaluer



Pérennisation des initiatives en place



Déploiement de nouvelles initiatives

- **Augmentation et diversification**



Merci!

- Affaires-etudiantes@mes.gouv.qc.ca
- Tous les documents sont disponibles sur [Québec.ca](https://quebec.ca)

